



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 10 RABII II 1434 (21 FEVRIER 2013)**

*

I. Le conseil du gouvernement a approuvé les projets de textes suivants :

- 1. Projet de décret n° 2-12-725 pris pour l'application de la loi n° 32-09 relative à l'organisation de la profession de notaire.**

Approuvé sous réserve de tenir compte de quelques observations soulevées par les ministres.

- 2. Projet de décret n° 2-12-239 fixant les conditions et modalités relatives à l'autorisation pour l'édition, l'impression, l'enregistrement, la publication et la diffusion du Saint Coran.**
- 3. Projet de décret n° 2-12-733 relatif aux indemnités des membres du conseil supérieur des Ouléma et des membres des conseils locaux des Ouléma.**
- 4. Projet de décret n° 2-12-746 modifiant et complétant le décret n° 2-03-201 du 22 rabii I 1427 (21 avril 2006) fixant la liste des établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités.**

- II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé la proposition de nomination du directeur général de l'office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires.**